

# LE CITOYEN AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

POLITIQUE DES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES DE  
L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE



# POLITIQUE DES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

PRÉAMBULE.....	2
HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE.....	3
PHASES DE RÉALISATION.....	4
LES ACTIONS RETENUES – PAR THÈME ET PAR PHASE	
LA COMMUNICATION.....	5
LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET LE RÔLE DES ÉLUS MUNICIPAUX.....	7
LA PARTICIPATION CITOYENNE.....	10
LA MISE EN APPLICATION.....	12
CONCLUSION.....	13
ANNEXE.....	14

## PRÉAMBULE

En avril 2007, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville affirmait avec conviction le désir de devenir un acteur novateur en matière de développement durable. Aussi, il s'engageait formellement à gérer l'ensemble de ses activités et de ses services en fonction des principes du développement durable.

Dans cette optique et tel qu'inscrit dans le Plan d'action de développement durable 2007-2009<sup>1</sup> de l'arrondissement, les citoyens doivent être de plus en plus près du cœur décisionnel afin de participer activement à l'essor d'Ahuntsic-Cartierville. Ainsi, « en complément du système de démocratie représentative sur lequel reposent les institutions de l'arrondissement, l'augmentation de la participation citoyenne, souhaitée par la réforme des processus usités à Ahuntsic-Cartierville, peut être considérée comme un renforcement même de cette démocratie »<sup>2</sup>.

Toujours en lien avec le Plan d'action de développement durable 2007-2009 d'Ahuntsic-Cartierville, une résolution, adoptée le 3 décembre 2007 à l'unanimité par les membres du conseil, visait la mise en place du Chantier sur la réforme démocratique de l'arrondissement. Suite à un processus de consultations publiques complet, à la création d'un comité de citoyens, aux recommandations émises et analysées par tous les membres du conseil et par les directions de l'arrondissement<sup>3</sup>, une politique des processus démocratiques de l'arrondissement a été adoptée par le conseil d'arrondissement.

Les principaux objectifs de la présente politique sont :

- De développer une culture durable de démocratie participative;
- d'impliquer davantage les citoyens dans les mécanismes décisionnels et dans l'élaboration et la réalisation de projets, en créant, entre autres, de nouveaux lieux de discussion.

Finalement, parce qu'Ahuntsic-Cartierville est le premier arrondissement montréalais à avoir pris l'engagement de gérer l'ensemble de ses activités et de ses services à partir des principes du développement durable, il est nécessaire que cette politique, comme toutes celles de l'arrondissement, soit liée à cette volonté. De plus, afin d'assurer son application, celle-ci est placée sous la responsabilité du directeur de l'arrondissement, qui verra à faire les liens nécessaires entre les diverses instances d'Ahuntsic-Cartierville.

---

1 Source : Plan d'action de développement durable 2007-2009 : Permettre une plus grande implication citoyenne dans les processus démocratiques de l'arrondissement. L'implication du citoyen dans le processus démocratique – partie importante du principe du « socialement équitable » – est une des composantes maîtresses du développement durable. L'arrondissement devra poser des actions visant à stimuler l'intérêt des citoyens par la proposition de nouvelles mesures de participation concrète.

Source : Plan d'action de développement durable 2007-2009, Action A1.7 : Mise en œuvre d'une réforme démocratique.

2 Source : Rapport préliminaire des consultations publiques.

3 Voir l'historique.

## HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

### **Première étape :**

Le 22 avril 2007, l'arrondissement s'engage à *gérer l'ensemble des activités et des services de l'arrondissement en fonction des principes du développement durable.*

### **Deuxième étape :**

Adoption du Plan d'action de développement durable 2007-2009 de l'arrondissement.

### **Troisième étape :**

Deux consultations publiques sur le projet de réforme démocratique sont tenues les 24 et 30 avril 2008. Quatre-vingts recommandations sont émises et six mémoires sont déposés.

### **Quatrième étape :**

Un comité de citoyens est créé afin de valider le contenu du rapport préliminaire, déposé publiquement le 1<sup>er</sup> mai 2008 dans le cadre d'une séance plénière.

### **Cinquième étape :**

Travail d'analyse, de recherche et de rédaction.

### **Sixième étape :**

L'ensemble des élus statue sur les recommandations à retenir.

### **Septième étape :**

Le 21 mai 2009, présentation publique des recommandations retenues et intégration des commentaires des citoyens.

### **Huitième étape :**

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, présentation publique des dernières précisions et modifications apportées.

### **Neuvième étape :**

Élaboration d'une politique des processus démocratiques pour l'arrondissement d'Ahun-sic-Cartierville.

### **Dixième étape :**

Validation de cette politique par l'ensemble des élus.

### **Onzième étape :**

Suite à une présentation publique, adoption de la politique par les membres du conseil d'arrondissement.

## ACTIONS PAR THÈME ET PAR PHASES DE RÉALISATION

La série d'actions inscrites dans la politique des processus démocratiques repose avant tout sur les recommandations formulées lors des consultations publiques. Toutefois, les processus décisionnels locaux, qui encadrent actuellement la vie démocratique de l'arrondissement, entraînent une répartition des actions proposées par phases de réalisation.

Aussi, afin de réussir à intégrer les actions retenues au cadre réglementaire et administratif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une répartition des actions recommandées par thème et par phase de réalisation est préconisée. Ainsi, les actions sont présentées en fonction de trois thèmes distincts, soit la communication, la participation citoyenne et le fonctionnement des instances et le rôle des élus municipaux. La répartition des actions épouse également trois phases de réalisations à savoir : actions déjà en cours, actions à réaliser en moins de 12 mois et actions à réaliser en plus de 12 mois.

La première phase de réalisation regroupe les actions qui sont déjà appliquées aux processus décisionnels et celles qui sont en cours d'application, soit des actions qui nécessitent des ajustements mineurs aux processus administratifs qui soutiennent les décisions de l'arrondissement.

La deuxième phase de réalisation des actions couvre un horizon de temps qui n'excède pas 12 mois.

La troisième phase comprend les actions qui, pour être réalisées, nécessitent plus d'une année d'implantation. Ici, le temps de réalisation implique que la mise en place des actions peut nécessiter des modifications légales, ou encore que de nouvelles ressources humaines, informationnelles ou financières, seront nécessaires afin de parvenir à mettre en place ces actions au sein de l'arrondissement.

## LES ACTIONS RETENUES – PAR THÈME ET PAR PHASE

Les actions retenues sont classées selon trois thèmes, à savoir :

- 1- la communication
- 2- le fonctionnement des instances et le rôle des élus municipaux.
- 3- la participation citoyenne

Les trois phases de réalisation sont : actions déjà en cours, actions à réaliser en moins de 12 mois et actions à réaliser en plus de 12 mois. En ce qui a trait au thème de la communication, les onze actions retenues reposent sur l'objectif de constamment maintenir informés les citoyens des gestes démocratiques posés par l'arrondissement. Ce souci d'informer la population est complété par celui de favoriser la plus large participation citoyenne possible aux instances décisionnelles et consultatives de l'arrondissement.

Voici les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs :

### THÈME : COMMUNICATION

#### PHASE — Actions déjà en cours

- Produire un accusé de réception lors du dépôt d'un mémoire.
- Annoncer publiquement toute décision faisant suite à un dépôt de projet.  
*Après analyse et recommandations des directions de l'arrondissement (niveau administratif), toute décision est prise publiquement par les élus, dans le cadre des séances du conseil d'arrondissement.*
- Vulgariser l'information pour la rendre accessible à tous.
- Donner des réponses claires et précises aux questions des citoyens.  
*Les élus, comme les fonctionnaires, répondent au mieux de leurs connaissances aux questions qui leur sont posées.*
- Publier un rappel de la tenue des séances du conseil d'arrondissement dans le journal local.
- Publier sur Internet et le réseau standard de communications, les dates, les lieux et les heures des rencontres de tous les comités ou les séances au moins deux semaines à l'avance (conseil d'arrondissement et consultations publiques, excluant les consultations publiques légales)

## **PHASE – Actions à implanter en moins de 12 mois**

- Diffuser l'information sur les priorités de l'arrondissement.
- Créer une boîte aux lettres électronique interactive et publique pour permettre aux citoyens d'envoyer leurs suggestions, leurs requêtes et leurs propositions.
- Élargir le réseau de diffusion et de réception de l'information.  
*Afficher dans les édifices de l'arrondissement (BAM, bibliothèque, etc.) et dans certains lieux publics (locaux des organismes partenaires, écoles, etc.). Utiliser le réseau scolaire de façon plus active afin que l'information se rende plus facilement aux parents.*
- Faire une meilleure utilisation des technologies de l'information (liste d'envoi thématique par courriel, par exemple).
- Au début de chaque séance du conseil, mettre à la disposition des citoyens un calendrier complet des réunions du conseil d'arrondissement pour l'année en cours ainsi qu'un calendrier des consultations prévues à court terme.

## **PHASE – Actions à implanter en 12 mois et plus**

- Créer un Forum de discussion sur Internet.

## **THÈME : FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET RÔLE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Quatorze actions composent le thème du fonctionnement des instances et le rôle des élus municipaux. À ce chapitre, l'objectif est de permettre le fonctionnement efficace des instances décisionnelles et participatives de l'arrondissement et de s'assurer qu'elles évoluent en fonction des changements qui s'opèrent dans la société civile.

Les actions regroupées autour de ce deuxième thème ont pour but de permettre aux citoyens qui désirent participer à la vie démocratique de leur arrondissement, de le faire avec une compréhension élargie du cadre légal et administratif encadrant les faits et gestes des instances décisionnelles.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des instances décisionnelles, il est prévu de :

### **PHASE — Actions déjà en cours**

- Répondre aux courriels des citoyens dans un délai de 5 jours ouvrables.
- Permettre le dépôt de mémoires avant la tenue des consultations.
- Lors des séances auxquelles sont invités les citoyens, les micros devraient être placés au centre de la salle.

## PHASE – Actions à implanter en moins de 12 mois

- Créer ou améliorer un code d'éthique pour les élus, élaboré avec les citoyens (Ville centre).  
*Depuis la séance du conseil municipal du mois d'avril 2009, le code d'éthique élaboré en 1990 s'applique à tous les conseillers municipaux. Le futur code d'éthique, est actuellement étudié par la Commission de la présidence du conseil municipal. Les citoyens pourront participer à l'élaboration de ce code d'éthique par l'entremise des travaux de la commission.*
- Intégrer une période de questions d'au moins une heure au début de la rencontre.
- Organiser annuellement un Forum citoyen sur les enjeux de l'arrondissement et déposer un rapport d'orientation et de mise en œuvre des actions proposées.
- Prendre en considération, lors des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, que les points spécifiés à l'ordre du jour, sauf si tous les membres présents y consentent.
- Assigner un numéro de suivi pour chaque question posée au conseil d'arrondissement, de manière à faciliter le suivi par la poste ou par courriel.  
*Des suivis seront effectués lors des conseils d'arrondissement suivants ou entre deux conseils d'arrondissement, lorsque nécessaire.*
- Publier l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement sur le site Internet ([ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)) 48 heures ouvrables avant la séance, soit le jeudi précédent le conseil et le rendre disponible au bureau Accès Montréal.
- Instaurer un système de suivi sur le site Internet de l'arrondissement pour les projets du comité consultatif d'urbanisme.  
*Les procès-verbaux et les suivis liés aux dossiers du comité consultatif d'urbanisme, une fois ratifiés par le conseil d'arrondissement, seront mis en ligne.*
- Augmenter les rencontres informelles entre les citoyens et les élus.  
*Mettre en place une formule privilégiée comme dans d'autres arrondissements de la Ville : les Samedis du citoyen. Cette formule permet à la population d'avoir accès à au moins un élu et un fonctionnaire de l'arrondissement, le samedi (en avant-midi ou en après-midi). Des demandes, requêtes ou suggestions, peuvent être formulées en personne par des citoyens qui n'ont pas nécessairement le temps de se déplacer durant la semaine. Ceci aurait inévitablement pour effet d'accentuer les rencontres avec les résidents de l'arrondissement. La mise en place des Samedis du citoyen ne remet aucunement en cause la disponibilité générale des élus pour rencontrer les citoyens, la semaine, comme les fins de semaine.*

## **PHASE – Actions à implanter en 12 mois et plus**

- Offrir des séances d'information civique et politique (Charte de la Ville de Montréal, scrutins, référendums, etc.).
- Ne pas tenir de registres et de référendums pendant les périodes de vacances (les Fêtes en décembre et les vacances de la construction).  
*Il faut s'assurer de ne pas retarder le cheminement des dossiers afin de respecter les délais légaux pour toutes les étapes de traitement des dossiers décisionnels.*
- Former les élus et les fonctionnaires aux principes de démocratie municipale et participative (ce qui existe ailleurs dans le monde).  
*Vérifier la possibilité que l'Office de consultation publique de Montréal se déplace afin d'offrir ce genre de formations aux fonctionnaires et aux élus de l'arrondissement qui désireront les suivre.*

## THÈME : PARTICIPATION CITOYENNE

Les onze actions retenues pour le thème de la participation citoyenne visent à positionner les citoyens au cœur de la vie démocratique de l'arrondissement et à assurer qu'ils fassent partie intégrante des décisions qui marquent la vie de l'arrondissement.

Voici les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs :

### PHASE — Actions déjà en cours

- Impliquer les citoyens dans les annonces publiques et les conférences de presse.
- Organiser des consultations (excluant les consultations publiques légales) autant le soir que le jour.
- Instaurer des comités de citoyens travaillant en partenariat avec l'arrondissement sur des dossiers d'envergure (urbanisme, économie, finances publiques, etc.) et sur les projets présentés par les promoteurs.

*Trois instances formelles existent déjà : le comité consultatif d'urbanisme, le Forum de citoyens en développement durable et le comité de citoyens qui en découle, la table de sécurité civile et urbaine, incluant la table de partenaires du projet graffiti et le comité de circulation de l'arrondissement. De plus, deux tables de concertation locales, regroupant des organismes et des citoyens, œuvrent dans Ahuntsic (Solidarité Ahuntsic) et dans Bordeaux-Cartierville (Conseil local des intervenants communautaires). L'arrondissement reconnaît évidemment le travail de concertation effectué par ces regroupements. Il ne faut pas multiplier les instances, mais construire sur ce qui est déjà fonctionnel.*

- Ouvrir les séances d'information à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement et pas uniquement à un groupe précis de citoyens.
- Améliorer l'accessibilité en transport en commun du bureau d'arrondissement, de jour comme de soir.  
*Dans un souci d'amélioration continu, l'arrondissement poursuivra ses interventions auprès de la Société de transport de Montréal afin d'améliorer la desserte en transport en commun.*
- Rendre le stationnement intérieur du 555, rue Chabanel Ouest, disponible lors de toutes les rencontres publiques de l'arrondissement.

## **PHASE – Actions à implanter en moins de 12 mois**

- Encourager la participation des jeunes et des communautés culturelles à la vie démocratique municipale.  
*Consulter le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil Interculturel de Montréal à cet effet, afin de bénéficier de leur expertise.*
- Favoriser l'interaction avec les citoyens en amont et non plus tard dans le processus d'approbation pour les projets d'urbanisme.  
*Il faut que les promoteurs aient recours au Guide pratique à l'intention des promoteurs privés, publics et communautaires, qui a été rédigé dans la foulée du Sommet de Montréal 2002. Les services de l'arrondissement devront donc sensibiliser les promoteurs à l'existence et à la pertinence de ce document. Ce Guide vise à favoriser le libre recours à des processus d'interaction avec les citoyens, dès l'étape d'élaboration des projets. En incitant les promoteurs à impliquer la population en amont, les chances de réussite et d'intégration au milieu seront bien meilleures et plus profitables pour tous.*

## **PHASE – Actions à implanter en 12 mois et plus**

- Impliquer les citoyens dans les décisions d'importance en matière de finances publiques et débattre publiquement sur le budget (consultations en amont).  
*Dans un premier temps, un projet pilote de budget participatif (par l'entremise du Programme triennal d'immobilisations) sera instauré dès 2010. L'arrondissement l'encadrera et proposera une façon de faire aux citoyens. Dans le cadre de l'adoption des prochains budgets, le processus budgétaire sera également exposé et expliqué aux citoyens, afin qu'ils puissent mieux en saisir les différentes composantes.*
- Tenir des séances du conseil d'arrondissement itinérantes en choisissant des endroits accessibles.  
*Tenir des conseils itinérants, à raison de 1 à 3 fois par année, dans les districts de Sault-au-Récollet, d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville. Ces rencontres pourraient aussi permettre d'aborder des thèmes plus locaux, propres à chacun des districts visités.*
- Communiquer les documents et les objectifs aux citoyens et leur donner du temps pour se préparer aux rencontres publiques.  
*Élaborer et adopter une politique de consultation et de participation publiques propre à l'arrondissement, en lien étroit avec la politique de la Ville de Montréal portant le même nom. Cela permettra d'identifier et de statuer clairement sur les meilleures pratiques, afin de s'assurer d'une participation pleine et entière des citoyens de l'arrondissement. Cette politique devra être déposée en consultation, afin que la population en prenne connaissance et puisse y apporter ses suggestions et ses commentaires.*

## LA MISE EN APPLICATION – LES GRANDES ACTIONS À VENIR

Bien que plusieurs actions du projet de politique des processus démocratiques soient déjà intégrées dans la vie démocratique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, plusieurs actions vont nécessiter une mise en œuvre progressive. En effet, le cadre légal devra parfois être modifié, d'autres actions vont nécessiter des changements administratifs alors que certaines actions entraîneront des modifications aux encadrements légaux et administratifs pour permettre leur mise en application.

La direction de l'arrondissement coordonnera les différentes étapes de mise en œuvre des actions par les différentes directions et par les diverses instances décisionnelles visées.

La répartition des actions proposées par phases de réalisation permettra à l'arrondissement de procéder, au cours des prochains mois et des prochaines années, à des modifications significatives des encadrements administratifs et légaux qui balisent actuellement la vie démocratique de l'arrondissement.

Les citoyens de l'arrondissement seront à même de collaborer à l'évolution de ces encadrements par leur participation aux diverses instances existantes et celles projetées dans le cadre de la présente politique.

L'arrondissement informera la population d'Ahuntsic-Cartierville de l'évolution de cette politique par l'entremise des publications existantes et par le biais d'un rapport évolutif de la politique des processus démocratiques, qui sera déposé périodiquement par la direction de l'arrondissement aux membres du conseil d'arrondissement.

## CONCLUSION

En lien étroit avec la déclaration du 22 avril 2007, cette nouvelle politique des processus démocratiques traduit la volonté ferme de l'arrondissement de faire du développement durable, SA priorité. Cette politique est aussi évolutive. Au cours des différentes étapes d'application, elle fera état de rapports publics afin que les citoyens puissent en suivre l'évolution. Aussi, elle pourra être bonifiée de façon à ce qu'elle puisse s'adapter, au fur et à mesure, aux besoins exprimés par la population d'Ahuntsic-Cartierville.

## ANNEXE

### THÈME : COMMUNICATION

ACTIONS	PHASE Déjà en cours	MOYENS
Produire un accusé de réception lors du dépôt d'un mémoire.		
Annoncer publiquement toute décision faisant suite à un dépôt de projet. <i>Après analyse et recommandations des services de l'arrondissement (niveau administratif), toute décision est prise publiquement par les élus, dans le cadre des séances du conseil d'arrondissement, sauf pour quelques rares exceptions.</i>		
Vulgariser l'information pour la rendre accessible à tous.		
Donner des réponses claires et précises aux questions des citoyens. <i>Les élus, comme les fonctionnaires, répondent au mieux de leurs connaissances aux questions qui leur sont posées.</i>		
Publier un rappel de la tenue des séances du conseil d'arrondissement dans le journal local.		
Publier sur Internet et le réseau standard de communications, les dates, les lieux et les heures des rencontres de tous les comités ou séances au moins deux semaines à l'avance (conseil d'arrondissement, consultations publiques, excluant les consultations publiques légales).		
	<b>Moins de 12 mois</b>	
Diffuser l'information sur les priorités de l'arrondissement.		Ressources internes
Créer une boîte aux lettres électronique interactive et publique pour permettre aux citoyens d'envoyer leurs suggestions, leurs requêtes et leurs propositions.		Ressources internes
Élargir le réseau de diffusion et de réception de l'information.		Ressources internes
Faire une meilleure utilisation des technologies de l'information (liste d'envoi thématique par courriel, par exemple).		Ressources internes
Au début de chaque séance du conseil, mettre à la disposition des citoyens un calendrier complet des réunions du conseil d'arrondissement pour l'année en cours ainsi qu'un calendrier des consultations prévues à court terme.		Ressources internes
	<b>12 mois et plus</b>	
Créer un Forum de discussion sur Internet.		Ressources internes Ressources externes

**THÈME : FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET RÔLE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

<b>ACTIONS</b>	<b>PHASE Déjà en cours</b>	<b>MOYENS</b>
Répondre aux courriels des citoyens dans un délai de 5 jours ouvrables.		Ressources internes
Permettre le dépôt de mémoires avant la tenue des consultations.		Ressources internes
Lors des séances auxquelles sont invités les citoyens, les micros devraient être placés au centre de la salle.		Ressources internes
	<b>Moins de 12 mois</b>	
Créer ou améliorer un code d'éthique pour les élus, élaboré avec les citoyens (Ville centre).		Ressources externes
Intégrer une période de questions d'au moins une heure au début de la rencontre.		Modifications réglementaires Ressources internes
Organiser annuellement un Forum citoyen sur les enjeux de l'arrondissement et déposer un rapport d'orientation et de mise en œuvre des actions proposées		Ressources internes Ressources externes
Prendre en considération, lors des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, que les points spécifiés à l'ordre du jour, sauf si tous les membres présents y consentent.		Modifications réglementaires Ressources internes
Assigner un numéro de suivi pour chaque question posée au conseil d'arrondissement de manière à faciliter le suivi par la poste ou par courriel.		Ressources internes
Publier l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement sur le site Internet (ville.montreal.qc.ca/Ahuntsic-Cartierville) 48 heures ouvrables avant la séance, soit le jeudi précédent le conseil et le rendre disponible au bureau Accès Montréal.		Modifications réglementaires Ressources internes
Instaurer un système de suivi sur le site Internet de l'arrondissement pour les projets du comité consultatif d'urbanisme.		Ressources internes
Augmenter les rencontres informelles entre les citoyens et les élus.		Ressources internes
	<b>12 mois et plus</b>	
Offrir des séances d'information civique et politique (Charte de la Ville de Montréal, scrutins, référendums, etc.).		Ressources internes Ressources externes
Ne pas tenir de registres et de référendums pendant les périodes de vacances (les Fêtes en décembre et les vacances de la construction).		Ressources internes
Former les élus et les fonctionnaires aux principes de démocratie municipale et participative (ce qui existe ailleurs dans le monde).		Ressources externes

**THÈME : PARTICIPATION CITOYENNE**

<b>ACTIONS</b>	<b>PHASE</b> <b>Déjà en cours</b>	<b>MOYENS</b>
Impliquer les citoyens dans les annonces publiques et les conférences de presse.		
Organiser des consultations (excluant les consultations publiques légales) autant le soir que le jour.		
Instaurer des comités de citoyens travaillant en partenariat avec l'arrondissement sur des dossiers d'envergure (urbanisme, économie, finances publiques, etc.) et sur les projets présentés par les promoteurs.		
Ouvrir les séances d'information à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement et pas uniquement à un groupe précis de citoyens.		
Améliorer l'accessibilité en transport en commun du bureau d'arrondissement, de jour comme de soir.		Ressources internes Ressources externes
Rendre le stationnement intérieur du 555, rue Chabanel Ouest, disponible lors de toutes les rencontres publiques de l'arrondissement.		
<b>Moins de 12 mois</b>		
Encourager la participation des jeunes et des communautés culturelles à la vie démocratique municipale.		Ressources internes Ressources externes
Favoriser l'interaction avec les citoyens en amont des projets et non plus tard dans le processus d'approbation pour les projets d'urbanisme.		Ressources internes
<b>12 mois et plus</b>		
Impliquer les citoyens dans les décisions d'importance en matière de finances publiques et débattre publiquement sur le budget (consultations en amont).		Ressources internes
Tenir des séances du conseil d'arrondissement itinérantes en choisissant des endroits accessibles.		Modifications réglementaires Ressources internes Ressources externes
Communiquer les documents et les objectifs aux citoyens et leur donner du temps pour se préparer aux rencontres publiques.		Ressources internes Ressources externes Adoption d'une politique